

TWAGIRAMUKIZA Jean

Kigali

LD
8P

Comptabilité

30 Mai 1988

TWAGIRUMUKIZA Jean

B.P. 1456 KIGALI

2 JUIN 1988

Pour vérification, approbation et imputation

à charge de 18/11/40 Le 20/06/88

Engagement n° 10 du 2/1/88

le 23/6/88

Le Gestionnaire des Chefs de Service
A. NDAYISHIMIYE

FACTURE N° 0015/88.-

Le Gouvernement de la République Rwandaise (Ministère des Transports & des Communications - Direction Générale des Postes) doit à Monsieur TWAGIRUMUKIZA Jean la somme de QUATRE-VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT (84.700) FRANCS RWANDAIS pour avoir fourni ce qui suit :

- 1) Achat de 70 mètres de tissus à 450 Frs/m = 31.500 FR\$
- 2) Confection de 28 uniformes à 1700 Frs/pce = 47.600 FR\$
- 3) Inscription du mot "POSTES" à 200 Frs/pce = 5.600 FR\$

TOTAL 84.700 FR\$

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
--QUATRE-VINGT QUATRE MILLE SEPT CENTS(84.700) FRANCS RWANDAIS--

DP 1217 du 27-06-88
Fait à Kigali, le 30 Mai 1988

Pour réception conforme
Kigali, le

Le Directeur Général des Postes
UWIBAJJE Sylvester

Le Couturier :

TWAGIRUMUKIZA Jean.-

23-6-88

Pour approbation :
le Ministre des Transports et
des Communications

P.O. Célestin NDAGIJIMANA
SECRETAIRE GENERAL

TWAGIRUMUKIZA Jean

B.P. 1456 KIGALI

Pour vérification, approbation et imputation

à charge de 18.11.1988 à 13/11/88

Engagement n° 10 du 13/11/88

le 13/11/88

Le Gestionnaire des Crédits du Service

[Signature]

FACTURE N° 0015/88.-

Le Gouvernement de la République
Rwandaise (Ministère des Transports & des Communications - Direc-
tion Générale des Postes) doit à Monsieur TWAGIRUMUKIZA Jean la
somme de QUATRE-VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT (84.700) FRANCS
RWANDAIS pour avoir fourni ce qui suit :

1) Achat de 70 mètres de tissus à 450 Frs/m	= 31.500 FRs
2) Confection de 28 uniformes à 1700 Frs/pce	= 47.600 FRs
3) Inscription du mot "POSTES" à 200 Frs/pce	= 5.600 FRs
TOTAL	84.700 FRs

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :

--QUATRE-VINGT QUATRE MILLE SEPT CENTS(84.700) FRANCS RWANDAIS--

Fait à Kigali, le 30 Mai 1988

Pour réception conforme
Kigali, le

[Signature]

Le Directeur Général
UWIBAKU Sylvestre

Le Couturier :

TWAGIRUMUKIZA Jean.-

[Signature]
Avec approbation
le Ministre des Transports et
des Communications

P.O. Célestin NDAGIJIMANA
SECRETARE GENERAL

[Signature]

TWAGIRUMUKIZA Jean

B.P. 1456 KIGALI

Pour vérification, approbation et imputation
à charge de

Engagement n° 18.440.20.202
le 13/05/88

Le Gestionnaire des Crédits du Service

[Signature]

FACTURE N° 0015/88.-

Le Gouvernement de la République
Rwandaise (Ministère des Transports & des Communications - Direc-
tion Générale des Postes) doit à Monsieur TWAGIRUMUKIZA Jean la
somme de QUATRE-VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT (84.700) FRANCS
RWANDAIS pour avoir fourni ce qui suit :

1) Achat de 70 mètres de tissus à 450 Frs/m	= 31.500 FRs
2) Confection de 28 uniformes à 1700 Frs/pce	= 47.600 FRs
3) Inscription du mot "POSTES" à 200 Frs/pce	= 5.600 FRs
TOTAL	<u>84.700 FRs</u>

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
--QUATRE-VINGT QUATRE MILLE SEPT CENTS (84.700) FRANCS RWANDAIS--

Fait à Kigali, le 30 Mai 1988

Le Couturier :

TWAGIRUMUKIZA Jean.-

Pour réception conforme
Kigali, le

Le Directeur Général
UWIBAJIJE S...

[Signature]

Ministère des Transports et
des Communications

P.O. Célestin NDAGIJIMANA
SECRETARE GENERAL

[Signature]

TWAGIRUMUKIZA Jean

B.P. 1496 KIGALI

Pour vérification, approbation et imputation

à charge de 18.440.000

Engagement n° 10 du 13/5/88

Le Gestionnaire des Crédits au Service

ANTHONY
Le Gestionnaire des Crédits au Service

FACTURE N° 0015/88.-

Le Gouvernement de la République
Rwandaise (Ministère des Transports & des Communications - Direc-
tion Générale des Postes) doit à Monsieur TWAGIRUMUKIZA Jean la
somme de QUATRE-VINGT QUATRE MILLE SEPT CENT (84.700) FRANCS
RWANDAIS pour avoir fourni ce qui suit :

1) Achat de 70 mètres de tissus à 450 Frs/m	= 31.500 FRB
2) Confection de 28 uniformes à 1700 Frs/pce	= 47.600 FRB
3) Inscription du mot "POSTES" à 200 Frs/pce	= 5.600 FRB
TOTAL	84.700 FRB

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
--QUATRE-VINGT QUATRE MILLE SEPT CENTS (84.700) FRANCS RWANDAIS--

Fait à Kigali, le 30 Mai 1988

Pour réception conforme
Kigali, le _____

Le Couturier :

TWAGIRUMUKIZA Jean.-

Le Directeur Général des Postes
UWIBAJIR

Pour approbation :
le Ministre des Transports et
des Communications

P.O. Célestin NDAGIJIMANA
SECRETARE GENERAL

REPUBLIQUE RWANDAISE

SERVICE *Ministère Adco*

Bon de Commande N° *53/88*

49

Budget *88* Article *M40d* Littera *0202*

FOURNISSEUR *Wergimukiza Jean* LIVRER à *AG BATEL*

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Prix unitaire *88 AVR. 1988* Prix total

Imprtkaf

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
	<i>Acquisition et Confection de 28 uniformes suivant le devis en annexe</i>	<i>84.700</i>	<i>84.700</i>

Monté à la somme de Quatre-vingt quatre mille sept cents francs

P.O. Célestin NDAGIJIMANA
SECRETAIRE GENERAL

Total *84.700 Rwf*

Visa du service du budget et du contrôle.

ligali, le *1/04* 19 *88*

Le (sous) Gestionnaire de Crédits,

Inscrit fiche mod. I Poste n° *10* du *8/4/88*

AKIMANIZANYE Anastasie

TWAGIRUMUKIZA Jean
B.P. 1657 KIGALI

Kigali, le 16 Mars 1988

DEVIS POUR ACHAT DES TISSUS, CONFECTION ET
INSCRIPTION DES LETTRES POUR 28 UNIFORMES

Prix pour tissus

- 70 mètres à 450 FRW le mètre 31.500 FRW

Pour façon

- 1.700 FRW pour chaque uniforme pour 28
uniformes 47.600 FRW

Pour inscriptions

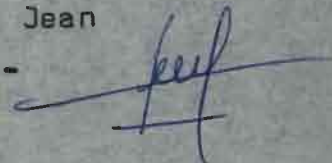
- 200 FRW chaque uniforme pour 28 uniformes 5.600 FRW

TOTAL

84.700 FRW.

Nous disons : QUATRE-VINGT QUATRE MILLE SEPT CENTS FRANCS RWANDAIS

TWAGIRUMUKIZA Jean
Tailleur.-



Pour approbation
Le Directeur Général des Postes

